



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 120 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

## Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/58/426), présenté en application de la résolution 57/311 du 18 juin 2003, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur la situation financière de l'Institut.
2. Comme indiqué dans le rapport, les dépenses effectives de l'Institut pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2003 ont été inférieures aux prévisions. Ceci tient essentiellement au fait que le Directeur de l'Institut n'avait pas encore été nommé et que les activités avaient de ce fait été réduites (A/58/426, par. 7).
3. Le Secrétaire général a indiqué que le montant des ressources actuellement disponibles permettrait à l'Institut de poursuivre ses activités jusqu'à la fin mai 2004, mais à un niveau qui serait loin d'être optimal. Interrogés à ce sujet, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'ils n'étaient pas en mesure d'indiquer si des fonds supplémentaires seraient disponibles.
4. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général. Il croit savoir que la Troisième Commission a été saisie de la question de l'INSTRAW. Si, à la suite des délibérations de cette dernière, le Secrétaire général présentait un état des incidences sur le budget-programme, le Comité consultatif reprendrait alors l'examen de la question.**

